

## DOSSIER : CHIENS NON TENUS EN LAISSE

### LE LIEU :

Le Parc de la Colombière à DIJON



**Le Règlement des parcs et jardins publics, affiché à l'entrée principale du Parc de la Colombière, stipule que les chiens sont obligatoirement tenus en laisse.**

### TRAVAIL EFFECTUE :

Un membre de notre association (Les Amis des Allées), habitué à promener sa chienne le matin et l'après-midi au Parc de la Colombière, a effectué un comptage des chiens tenus en laisse et des chiens non tenus en laisse dans l'enceinte du Parc.

Ce comptage a été effectué 30 jours sur la période allant du 20 juin à fin juillet 2023, pendant environ 1 heure le matin et 1 heure l'après midi chacun des 30 jours.

Ont été exclus de ce comptage les jours non représentatifs (mauvais temps, chaleur excessive) où il y a peu voire pas de chien.

Ce comptage a été complété par l'étude du comportement des maîtres qui ne tiennent pas leur chien en laisse, ainsi que par l'observation des méthodes d'intervention de la brigade verte (le 4 juillet 2023), et enfin du raisonnement appliqué en matière de verbalisation par la brigade verte.

### LES RESULTATS DE L'ETUDE :

- Les chiens non tenus en laisse sont plus nombreux le matin que l'après midi.
- Sur 60 heures de comptage, 380 chiens sont entrés dans le Parc de la Colombière, soit une moyenne de 6 chiens par heure. En été, de 7h à 22h, on peut donc estimer que ce sont environ 90 chiens qui viennent au Parc de la Colombière chaque jour.
- Il s'agit aussi bien de petits que de gros chiens.
- **Sur les 380 chiens comptés, 206 chiens ont été lâchés par leur maître dans le Parc de la Colombière, soit 54 % des chiens recensés : plus d'un chien sur deux qui entre dans le Parc de la Colombière est lâché par son maître !**
- **Souvent les maîtres ne surveillent pas leur chien, occupés avec leur smartphone : Il n'est pas rare de les voir à plus de vingt mètres de leur chien.**
- **Les déjections des chiens non tenus en laisse ne sont bien sûr jamais ramassées !**
- **Lâcher son chien devient la norme : certains promeneurs demandent à notre bénévole pourquoi il ne lâche jamais sa chienne !**
- Comptage des chiens par la brigade verte le 4 juillet 2023

La police municipale (brigade verte de 3 agents) était installée à 9 heures le 4 juillet, à l'entrée principale avec une voiture. On ne pouvait pas faire plus visible.

Bien sûr, les chiens entraient et sortaient tenus en laisse (voir photo). Une policière municipale les comptait, et a déclaré à notre bénévole : « ils sont nombreux et tous attachés ».

Le contraire eut été étonnant !



D'autres jours en juillet, la brigade verte à vélo postée à proximité de l'entrée au début de la pelouse centrale ou vers les toilettes notait les chiens entrant dans un carnet... Toutefois, manifestement, il ne notait pas quand ils étaient détachés quelques dizaines de mètres plus loin.

- Position de la brigade verte en matière de verbalisation :

Des discussions avec des agents de la brigade verte et plusieurs fois avec le même binôme, il ressort le raisonnement suivant, pour le moins étonnant :

- **les maîtres des chiens de petite taille ne sont pas verbalisés car les chiens de petite taille sont peu dangereux (affirmation sans véritable fondement)**
- **dès lors, les maîtres des plus gros chiens ne peuvent pas être verbalisés non plus, au nom de l'équité.**
- ⇒ **Ce raisonnement amène la brigade verte à ne jamais verbaliser les maîtres qui ne tiennent pas leur chien en laisse !**

## LES RISQUES ET PROBLEMATIQUES RELEVES :

### **1. Risque élevé de morsure grave d'enfant et d'adulte**

Un chien non tenu en laisse et sans surveillance, même bien éduqué, reste un chien.

Il peut prendre peur ou être surpris par un événement imprévisible et vouloir se défendre en attaquant et en mordant un enfant, un cycliste, un joggeur...

### **2. Risque élevé de collision avec un vélo, un joggeur**

Un chien non tenu en laisse peut venir percuter un vélo.

Certains chiens très véloces (type berger allemand ou rottweiler), peuvent faire chuter un cycliste, un promeneur, un coureur...

### **3. Risque élevé de voir un chien non attaché venir attaquer un chien attaché et/ou son maître**

Le chien attaché et son maître peuvent être blessés par un chien non attaché.

La tranquillité respectée par la moitié des maîtres est réduite à néant par l'incivilité des autres.

**4. Les maîtres qui ne tiennent pas leur chien en laisse, ne ramassent pas les déjections de leur chien**

Cela n'est pas acceptable dans un endroit parcouru par des centaines de visiteurs tous les jours. Cela va à l'encontre de la règle n°3 édictée page 4 du « **Petit Guide du Chien Heureux en Ville** » de la ville de Dijon, qui s'applique partout dans la ville, y compris dans les parcs, les jardins publics, pelouses, trottoirs...

**5. Les contrôles effectués par la police municipale ou brigade verte semblent aujourd'hui très insuffisants, pour plusieurs raisons :**

- Comme évoqué plus haut, le nombre de chiens qui visitent le Parc de la Colombière peut être estimé à environ 90 par jour en été, dont une bonne moitié ne sont pas tenus en laisse, malgré l'affichage du Règlement ;
- Le nombre de visiteurs et donc le nombre de chiens va forcément augmenter avec les 1500 logements de l'Ecocité des maraichers actuellement en construction boulevard de Chicago. En effet, à raison en moyenne d'1 chien pour 9 habitants<sup>1</sup>, on peut estimer à 170 le nombre de chiens à terme dans cet écoquartier, qui ne manqueront pas de venir se promener au Parc de la Colombière non loin de là ;
- Le Parc de la Colombière compte 5 entrées, dont 2 entrées sur l'avenue Greuze et 1 entrée rue de Longvic devant l'entrée du stade Bourillot : un contrôle épisodique de la brigade verte devant l'entrée principale du Parc de la Colombière paraît bien dérisoire ;
- Le Parc de la Colombière ne se résume à ses seules entrées : le Parc de la Colombière a une surface de 36 hectares dont des aires de jeux avec des enfants et des esplanades de pelouses où les chiens évoluent souvent en liberté.

**6. Les problématiques ci-dessus sont de même nature que celles déjà relevées dans le Dossier SQUARE CHEVREUL**

Le manque de civisme des propriétaires de chien se retrouve dans les espaces verts du quartier CHEVREUL, alors que les mêmes règles et obligations existent et doivent être respectées dans ces espaces verts.

**NOS SUGGESTIONS :**

Compte tenu du nombre de chiens qui visitent aujourd'hui le Parc de la Colombière, compte tenu du fait que ce nombre va augmenter avec les nouvelles constructions boulevard de Chicago, compte tenu des risques encourus et des problématiques relevées ci-dessus, **la sensibilisation des propriétaires de chiens (non tenus en laisse) au respect du Règlement des Parcs et Jardins est importante, mais apparaît aujourd'hui très insuffisante.**

**Nous sommes d'avis que :**

- **le Règlement des Parcs et Jardins devrait être affiché à toutes les entrées du Parc de la Colombière et pas uniquement à l'entrée principale ;**
- **les contrôles et rappels de la brigade verte devraient être plus nombreux, pas uniquement aux 5 entrées du Parc, mais surtout dans le Parc où les chiens sont lâchés par les maîtres ;**

---

<sup>1</sup> Préface de François REBSAMEN du « **Petit Guide du Chien Heureux en Ville** »

- les contrôles devraient être plus discrets : un contrôle effectué à l'entrée du Parc avec une voiture de police en stationnement à l'entrée du Parc est certes dissuasif mais ne surprend pas les contrevenants réguliers ;
- une sensibilisation plus efficace des contrevenants réguliers devrait être mise en place qui consisterait à :
  - rappeler au contrevenant l'obligation de tenir le chien en laisse ;
  - relever l'identité du contrevenant et la renseigner dans un fichier consultable par les agents de la brigade verte ;
  - verbaliser les contrevenants multirécidivistes (par exemple : après 2 rappels à l'ordre sans effet)
  - ainsi, revenir à et faire appliquer la politique de la Ville de Dijon contre les incivilités affichée en février 2021 :  
« Zéro respect => Zéro tolérance », et une amende de « 135 € Vraiment ! »<sup>2</sup>

---

<sup>2</sup> Slogans affichés lors de la campagne de communication de la Ville de Dijon du 23/02/2021 contre les incivilités